

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 48 (1910)
Heft: 12

Artikel: Les mouches
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206758>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

prement habillez, des mieux faits et des premières familles de Genève, servirent M. le Résident à table. Il y avoit un maître d'hôtel et un inspecteur.

« M. Trembley, syndic, commença la santé du Roi, et invita l'une et l'autre table au respect qui étoit dû à ce grand monarque. Tout le monde se leva le verre à la main, et on n'eut pas si tôt commencé à boire, que M. le Résident fut fort agréablement surpris de six mortiers qu'on avoit posés dans le jardin. Le grand bruit qu'ils firent l'obligea de quitter la table, pour aller à la fenêtre, d'où il voyoit le feu. Les frégates qui avoient mouillé l'ancre sous le château Rozet, répondirent aux mortiers après quoi les canons de la ville se firent entendre bastion par bastion.

« Sitôt que tout ce bruit fut fini, une bande de violons et d'autres instruments, qui étoient cachés dans une chambre voisine, commencèrent à jouer. L'harmonie dura jusqu'à la santé de la Reine, où le même bruit fut entendu, et les violons, dans les intervalles. La même chose pour les santez de Monseigneur et de Madame la Dauphine.

« Après le dîné, M. de Normandie, suivi des cinquante jeunes gens qui servoient de gardes, vint prendre M. le Résident et l'accompagna au bord du lac. Dans le temps qu'il approchoit du rivage, un brigantin ayant une bannière et un équipage à la turque, monté d'une compagnie de faux Turcs très-bien armés et de grande taille, et de quatre petites pièces de canon, vint fondre à sa vue sur la frégate de ces jeunes gens qui étoit à l'ancre. Le capitaine qui la commandoit lui lâcha toute la batterie, mais le brigantin ne s'étonna pas. Il fit tirer son canon et décharger sa mousqueterie, et ayant accroché cette frégate, les faux Turcs monterent dessus, le sabre à la main, la firent attacher à la queue de leur brigantin, leverent l'ancre et obligeant la chiourme de travailler à se mettre au large. Les gardes, qui virent qu'on enlevait leur frégate, se saisirent de six bateaux garnis de leurs avirons et de quelques armes, et en formèrent une petite escadre. Le Capitaine prit l'aile droite avec trois bateaux, et donna la gauche avec les trois autres bateaux à son Lieutenant. Aussitôt ils s'avancèrent pour joindre les Turcs.

« Monsieur le Résident s'étant embarqué, voulut soutenir cette jeunesse et obliger ces faux Turcs à combattre contre les six bateaux qui leur firent essayer diverses décharges de mousqueterie. Ce grand feu contraignit les Turcs à relâcher la frégate et à se jeter dans leur brigantin, où ils se tirèrent d'embaras à force de rames; mais enfin, après plus de deux heures de combat, ils furent forcés de mettre pavillon bas. Cela fait, on servit une très-superbe collation, pendant laquelle les fanfares des trompettes, le bruit des tambours et le son du violon se faisoient entendre comme à l'envi. On revint au port avec une escorte d'un nombre infini de bateaux remplis de monde, que la beauté de la fête avoit attiré. En abordant, Monsieur le Résident fut de nouveau salué par le canon. On le conduisit chez lui avec les mêmes cérémonies qui avoient été observées le matin en allant le prendre. Etant arrivé, il reçut les compliments de plusieurs personnes; à quoi il répondit avec toute l'honnêteté possible et même par des libéralités à ceux qui avoient servi à la fête.

« Quelques jours auparavant, M. Chapuzeau, connu par les gens de lettres, lui avoit présenté le sonnet qui suit sur le divertissement que lui préparait la République.

Ministre glorieux du plus grand Roi du monde,
Toi, qui sers le premier de tous les Souverains,
Que le Ciel a rendu l'Arbitre des Humains,
Pour mettre l'Univers dans une paix profonde.
Si le calme qu'on voit sur la Terre et sur l'Onde,
Est l'effet surprenant de ses puissantes mains,
Sois témoin en ce jour de nos justes desseins,
Qui vont à célébrer sa gloire sans seconde.

Sur ce lac, le plus beau qui soit dans l'univers,
D'où l'on jette les yeux sur cinq Etats divers,
Viens voir le faible essai d'un zèle incomparable.

Et parmi tant d'objets qu'on découvre à la fois,
Contemple de ces monts la masse inébranlable,
Tels sont pour ce grand Roi les cœurs des

[Genevois.]

*

Amis, mais non sujets.

Le 15 avril 1798, fut reconnue l'adjonction de Genève à la France; M. Des Portes étoit alors Résident du gouvernement français. Il resta à Genève jusqu'au mois de septembre, avec le titre de Commissaire de la République française.

« Ayant reçu en juin du Directoire exécutif l'avis que le traité de réunion avait passé au Conseil des Cinq Cents et à celui des Anciens, il annonça le fait aux Syndics en les invitant à ordonner aux Genevois d'illuminer leurs maisons le 20 du même mois, et de porter, dès ce moment, la cocarde française. Mais ces Magistrats lui répondirent qu'ils se garderaient bien de donner à leurs concitoyens des ordres si pénibles, qu'ils ne pourraient d'ailleurs faire exécuter, puisqu'ils avoient déposé leur pouvoir. Le 20 juin, à dix heures du matin, l'administration genevoise fit publier par la ville, qu'elle étoit, dès ce moment, dissoute, et que Genève passait sous l'autorité française. M. Des Portes fit célébrer une fête dans Saint-Pierre; mais elle ne fut marquée que par la plus profonde mélancolie, et lorsque, à la fin de son discours, il s'écria : *Vive la République française!* il n'y eut que quelques Carougeois qui répétèrent cette exclamation, tandis que les Genevois restèrent dans le silence, et, la plupart, les yeux baignés de larmes. Au reste, les citoyens de Genève ne cessèrent, pendant longtemps, de témoigner dans toutes les occasions leur répugnance pour cette réunion illégale. Ainsi, le général Girard, ayant voulu faire prêter aux Genevois sous les armes le serment de fidélité à la France, aucun d'eux n'articula un seul mot, plusieurs même firent entendre nettement ces mots : *Vive la République de Genève, car elle ressuscitera!*

« Dans une fête donnée par M. Des Portes, en juillet 1798, quoiqu'il eût fait appeler toute la milice, il ne parut du régiment du quartier du Molard, fort au moins de 1,200 hommes, que les officiers et une trentaine de soldats; et le régiment de Saint-Gervais, plus nombreux encore, ne fut représenté que par cinq soldats et quelques officiers. Le lendemain, jour de la distribution des prix du tir à l'arquebuse, la plupart de ceux qui en avoient mérité, aimèrent mieux y renoncer que de les recevoir des mains de M. Des Portes. Enfin, le 22 septembre 1798, veille du départ de celui-ci, il y eut un bal public en son honneur; mais il ne s'y rendit que quatre dames françaises, et nulle dame genevoise ne voulut y paraître. On voit, par ces détails, ce qu'il faut penser de cette allégresse que le Résident avait attribuée à la ville, quand il en annonçait l'occupation au Directoire. Un ancien syndic mort en 1799, ordonna à ses héritiers de le faire inhumer avec une cocarde genevoise sur le cœur et son exemple fut imité. »

Confusion. — La coïncidence de la mort d'Edouard Rod et des premières de *Chantecler* donne lieu, paraît-il à confusion.

Entendu à la Brasserie :

— Ah! c'est bon, à présent, les journaux nous embêtent avec leur éternelle rengaine!

— Et laquelle donc?

— Mais oui, cet Edouard Rod nous fait la scie, à la fin, avec son *Chantecler!*

UN BON CERTIFICAT

EXTRAIT des Archives cantonales :

« Nous le Banderet et Conseil de Pully, étant requis par vénérable et scavant Abraham Mennet, présenté pasteur à Lutry le

15 jan. 1686, de luy donner acte testimonial de son comportement en sa charge de pasteur, qu'il a exercé au milieu de nous en l'espace de 12 ans complets, attestons en parole de vérité qu'il a vécu au milieu de nous dans toute la piété, prudence et assiduité possible en l'exercice de sa charge, et qu'il a singulièrement bien édifié notre Eglise par sa prédication, catéchisation et consolation des malades, et qu'il a eu un grand soin de l'escole, et enfin qu'il a eu une conversation si douce et si honnête qu'il nous a esté à tous en exemple de débonnairété, sans avoir eu avec qui que ce soit la moindre conteste. Dans toutes lesquelles bonnes qualités nous avons esté attristez de son départ, nous consolant de ce qu'il est dans notre voisinage, et considérant que la difficile traverse à l'annexe de Pully l'a obligé à chercher son repos, priant au reste le Seigneur de continuer à bénir son St Ministère et sa personne sacrée avec toute sa Ste famille. Donné en nostre Conseil audit Pully. »

Les mouches. — Un médecin de Lausanne dînait dans une auberge de la banlieue, en compagnie de sa femme.

— Quelle horreur! mon ami, s'écria celle-ci, il y a deux mouches dans la soupe!

— C'est vrai; mais que veux-tu que j'y fasse? je ne puis que constater leur décès.

Les hommes sensés. — Madame à son mari, qui rentre un peu tard :

— D'où viens-tu?

— Ma chère amie, une femme sensée ne pose jamais semblable question.

— Mais vous autres, les hommes sensés, vous nous questionnez bien sur un tas de choses.

— Les hommes sensés n'ont pas de femme.

Plus besoin. — Un client se présentait, il y a quelques mois, à la consultation d'un chirurgien des plus connus. Ce dernier examine le malade et lui fait comprendre que c'est dans la cervelle qu'est le siège de son mal. Un nettoyage de cet organe est indispensable. Il n'y a pas à hésiter, ça ou la mort.

Le malade se résigne à la première alternative. On lui ouvre le crâne; on en extrait la cervelle; on ferme et on renvoie le patient chez lui.

Trois mois après, le chirurgien convoque son client. On va lui rouvrir la tête et y replacer la cervelle, nettoyée à fond.

— Oh! docteur, réplique celui-ci, ce n'est pas nécessaire. Depuis l'opération j'ai trouvé un emploi dans une administration.

Fin de saison.

Au Théâtre, la saison de comédie se terminera demain, dimanche, par deux représentations vraiment extraordinaires : En matinée *Don César de Bazan*, un drame en 5 actes, suivi d'un acte des plus spirituels de Max Maurey, *Le Stradivarius*. En soirée, *Francillon*, 3 actes d'Alexandre Dumas, et *Petite Peste*, 3 actes de Romain Coolus.

Le mardi 12 avril, s'ouvrira la *saison d'opéra* par la représentation de *Manon*, de Massenet.

Le Kursaal est en plein succès de sa revue annuelle. *Il pleut Bergières!* — c'est le titre de la revue de cette année — fait chaque soir salle comble et les spectateurs en reviennent littéralement enchantés. Les yeux, l'oreille, l'esprit, tout a sa part. Mise en scène somptueuse, décors nouveaux et fort réussis, costumes d'une richesse et d'un goût parfaits; séduisantes interprètes, musique entraînante, couplets spirituels, tout enfin ce qui fait le succès de ce genre de spectacle. — Demain, dimanche, matinée et soirée.

Nous n'insistons pas sur les spectacles qu'offrent actuellement le *Lumen* et le *Lux*. Pas n'est besoin. Ils font salle comble et le méritent.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATTO.